

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Le rôle des professionnels et professionnelles du milieu communautaire



Les professionnels et professionnelles peuvent offrir un accompagnement juridique.

1. Aider à naviguer dans le système juridique

- Identifier les situations qui ont une dimension juridique.
- Fournir de l'information juridique générale.
- Référer à des fournisseurs de services juridiques.

2. Offrir du soutien complémentaire aux services juridiques

- Organiser les documents pertinents au problème juridique.
- Offrir un soutien moral en accompagnant une personne aux rencontres avec un ou une représentante légale.
- Référer à des services de counseling et d'appui psychologique.
- Appuyer une personne à trouver un nouvel emploi ou à faire la demande d'une aide sociale.



IMPORTANT : Lorsque vous donnez de l'information juridique, assurez-vous que l'information soit correcte, à jour et complète. Éviter d'offrir des conseils juridiques. Offrir illégalement des services juridiques peut entraîner des conséquences graves comme une poursuite judiciaire. En cas de doute, il vaut mieux s'abstenir. Rappelez-vous, il est normal de ne pas avoir une réponse pour tout!

En général, les **services juridiques** sont réservés aux avocats, avocates et parajuristes membres du Barreau de l'Ontario. Voici des exemples de services juridiques :

- Fournir des conseils juridiques;
- Appliquer la loi à un cas précis; ou
- Indiquer à une personne quelle option juridique lui convient le plus.

